



DELIBÉRATIONS N°209
CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 OCTOBRE 2021

DEL 2021.10.20/209

Thème :
FINANCES

Le **mercredi 20 octobre 2021** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Objet :
Ajustement de la subvention 2021 au CCAS

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Catherine VALDENAIRE, Annie ASTIER-CONVERSET, Christian JULLIEN, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Éliisa FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, René MICHEL, Christophe OSTI, Marie SOUBRANE, Christian FERRUS, , Hervé BOULAIS, Monique OLLAGNIER, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS , Natalia SERTOOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Elie HAMDANI, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU,

Convocation :

Date : 11/10/2021

Affichage : 11/10/2021

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 26

Nombre de

suffrages

exprimés : 30

Étaient représentés :

Richard NUSSBAUM donnant pouvoir à Arnaud MURGIA
Éric PEYTHIEU donnant pouvoir à Jean-Marc CHIAPPONI
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Catherine VALDENAIRE
Renaud PONS donnant pouvoir à Marie SOUBRANE
Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Émilie DESMOULINS
Maud GADÉ donnant pouvoir à Michèle SKRIPNIKOFF
Gabriel LÉON donnant pouvoir à Aurélie POYAU

Absents excusés :

Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, Corinne FAURE-BRAC, Renaud PONS, Sandrine CORDIER, Maud GADÉ, Gabriel LÉON

Secrétaire de séance : Émilie DESMOULINS

- VU** l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;
- VU** la délibération du conseil municipal N°201 du 09/12/2020 accordant une avance sur la subvention municipale pour 2021 ;
- VU** la délibération du conseil municipal N°27 du 10/03/2021 portant attribution au CCAS d'une subvention municipale de 536 900 € pour 2021 ;
- VU** la délibération du conseil municipal N°145 du 12/07/2021 portant ajustement à 440 300 € de la subvention municipale attribuée au CCAS ;
- VU** la délibération du conseil municipal N°203 du 08/09/2021 approuvant la réorganisation du Centre de Loisirs de Briançon à compter du 01/11/2021 ;
- CONSIDERANT** que les recettes de fonctionnement du centre de loisirs comprennent une fraction de la subvention versée par la commune au CCAS ;
- CONSIDERANT** que la réorganisation du Pôle Jeunesse et Solidarités décidée par le conseil municipal implique l'intégration du budget du Centre de Loisirs de Briançon dans le budget principal de la Ville à compter du 1^{er} novembre 2021 ;
- CONSIDERANT** qu'il apparaît, par conséquent, nécessaire d'ajuster la subvention attribuée au centre communal d'action sociale pour l'année 2021 ;
- CONSIDERANT** les travaux de la commission FINANCES & AFFAIRES GENERALES réunie le 18/10/2021

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'ajuster à la baisse le montant de la subvention attribuée au CCAS de Briançon afin de prendre en compte l'intégration du centre de loisirs dans le budget principal de la Ville pour un montant de 15 000 € ;
- D'attribuer une subvention d'un montant ajusté de 425 300 € au centre communal d'action sociale de Briançon pour l'année 2021 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

AR Prefecture

005-2107-20211020-2021_10_209-DE
POUR : 30
Reçu le 25/10/2021
Publié le 25/10/2021
CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2021.10.20/209

PUBLIÉE LE : **25 OCT. 2021**

Le Maire,
Arnaud MURGIA

